

Définition des tâches d'un membre du conseil d'administration

1. Pour être éligible à un poste d'administrateur à la corporation de VERS VOUS, le candidat doit se conformer aux exigences suivantes :
 - Être membre en règle de la corporation depuis au moins trois (3) mois.
 - Être disponible et sans intérêt personnel.
 - N'avoir aucun antécédent judiciaire.
 - Être présent à l'assemblée générale annuelle au moment de l'élection ou avoir signifié par écrit son accord pour être candidat.

2. Le mandat des administrateurs est de deux (2) ans et il se termine lors de l'assemblée générale annuelle. Un administrateur peut cumuler jusqu'à maximum de quatre (4) mandats consécutifs.

3. Le conseil d'administration se compose de sept (7) administrateurs élus par l'assemblée générale annuelle.

4. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la corporation l'exige et au moins sept (7) fois par année.

5. Le conseil administre les affaires de la corporation et, en son nom, en exerce le pouvoir. L'assemblée générale, en vertu du présent règlement, délègue au conseil d'administration l'exercice que la Loi confère à la Corporation.

6. Le conseil doit recueillir et gérer les fonds pour l'administration et le développement de la Corporation.

7. Les réunions se font en après-midi et généralement le jeudi.

8. Les administrateurs bénéficient d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'organismes sans but lucratif.

9. La fonction d'administrateur est bénévole.
10. Les frais encourus par les administrateurs pour les réunions du conseil d'administration sont remboursés selon les modalités et les tarifs prévus à la politique de remboursement des frais de la Corporation.
11. Le conseil choisit ses officiers qui sont : le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.
12. Toutes les réunions du CA se font à huis clos. La confidentialité et la discrétion sont de « rigueur ».
13. Pour l'assemblée générale, l'avis de convocation doit être acheminé à tous les membres au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée.

J'ai reçu l'information et la documentation sur la mission de VERS VOUS de même qu'une description des rôles et responsabilités d'un administrateur. De plus, j'ai obtenu une copie des politiques et règlements généraux de l'organisme.

Signature du bénévole

Signature de la direction

Date

Date